

# Projet tuteuré collectif 1

## Infos pratiques

---

- > ECTS : 3,0
- > Nombre d'heures : 30.0
- > Langue(s) d'enseignement : Français
- > Période de l'année : Enseignement cinquième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Travaux dirigés
- > Campus : Campus de Nanterre
- > Composante : Sciences sociales et administration
- > En savoir plus : site web UFR SSA <https://ufr-ssa.parisnanterre.fr/>

## Présentation

---

Depuis 2015, les étudiant.e.s ont travaillé sur un projet d'épicerie solidaire à l'Université Paris Nanterre porté par ASEGA, l'association des étudiant.e.s de LP GOESS.

L'épicerie solidaire a ouvert en avril 2017 et a été labellisée AGORAé Paris Nanterre en octobre 2017. Les AGORAé constituent un dispositif d'innovation sociale national mis au point par la FAGE (Fédération des Associations Générales Etudiantes). Les étudiant.e.s sont réparti.e.s en pôles pour faire vivre ASEGA et l'AGORAé Paris Nanterre.

Les principaux partenaires d'ASEGA sont : la FAGE, l'ANDES (Association Nationale des Epiceries Sociales et Solidaires), les services RSU-DD (Responsabilité Sociale des Universités-Développement Durable) et ACA2 (Action Culturelle et Artistique / Animation du Campus et Associations) de l'université, le service social du CROUS de Versailles, la Banque Alimentaire d'Île de France, l'entreprise solidaire d'utilité sociale Phenix, Passerelle (épicerie solidaire de Rueil), les associations étudiantes de l'université...

En 2021 ASEGA a fait partie des associations lauréates pour les Hauts-de-Seine de l'appel à projet *Fonds pour le Développement de la Vie Associative - "Fonctionnement*

*et Innovation"* (FDVA2), obtenant ainsi une subvention de 5 000 €.

Le projet tuteuré au semestre 5 représente 80 heures de travail étudiant.

## Objectifs

---

- \* Faire l'expérience de situations professionnelles diverses en menant les projets d'ASEGA et de son AGORAé.
- \* Présenter un projet et convaincre.
- \* Être en responsabilité et travailler en équipe.
- \* Apprendre à rendre compte.

## Évaluation

---

Implication et réalisation des missions.

Rédaction d'un document d'avancement à mi-parcours.

Préparation et participation au comité de pilotage (COFIL) de l'AGORAé.

## Compétences visées

---

- \* Se situer dans un environnement socio-professionnel (pour s'adapter et prendre des initiatives).
- \* Comprendre le projet associatif d'une structure et en être partie prenante.
- \* Participer au fonctionnement d'une association, à sa gouvernance.
- \* Mettre en œuvre un projet d'utilité sociale.
- \* Concevoir, réaliser et animer des actions d'utilité sociale en direction de publics divers.
- \* Communiquer et gérer les réseaux sociaux.
- \* Entretenir les partenariats existants et en élaborer de nouveaux.
- \* Participer à des réunions partenariales.
- \* Coordonner les actions.
- \* Réaliser les tâches liées à des obligations juridiques ou administratives.
- \* Mobiliser et animer les ressources humaines bénévoles.
- \* Elaborer un budget et présenter une demande de financement.
- \* Rendre compte aux parties prenantes.

- \* Rédiger un rapport et des écrits professionnels.
- \* Réaliser une présentation orale. Argumenter.
- \* Utiliser les logiciels de référence et les outils collaboratifs.
- \* Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- \* Développer un esprit d'entraide et de solidarité.
- \* Avoir un comportement professionnel et respecter les échéances.
- \* Appréhender un public fragile (écoute et communication).
- \* Respecter la confidentialité.

NB : Les compétences visées peuvent dépendent de l'équipe d'appartenance.

## Bibliographie

---

Chaire Essec Entrepreneuriat social (dir. Sibieude T. et Trellu M.), *Guide de bonnes pratiques en matière de transparence, de gouvernance et de gestion associatives*, Ed. de l'Epargne, téléchargeable gratuitement

[www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr)

[www.fage.org](http://www.fage.org)

[www.bapif.fr](http://www.bapif.fr)

<https://wearephenix.com>

Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de février 2020

## Contact(s)

- > Responsable pédagogique